



Proche,
Efficace,
Solidaire.

SYNDICAT CGT

du Conseil Départemental
11, rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1
Tél : 05 44 00 11 95 – 06 18 08 13 93
Email : cgt@haute-vienne.fr
Blog : cgt-cd87.fr

Rencontres salariales du 12 juin 2023 avec le Ministre de la transformation de la fonction publique

Détail de l'ensemble des mesures salariales qui soutiennent en particulier les moyens et bas salaires.

Deux mesures indiciaires socle pour tous les agents :

- + 1,5% de point d'indice en plus au 1er juillet 2023 ;
- + 5 points d'indice effectif au 1er janvier 2024.

Cela représente 2,5% de progression annuelle indiciaire moyenne en cumulé au 1er janvier 2024.

Une mesure spécifique de « bas de grille » pour la catégorie C et B

Jusqu'à 9 points d'indices majorés supplémentaires pour rétablir la progressivité des rémunérations, sur la base du relèvement de l'indice. **Applicable au 1er juillet 2023.**

Grille C1 (1er grade cat.C)			Grille B1 (1er grade cat.B)		
Éch.	Indice maj. actuel	Indice maj. au 1 juillet	Éch.	Indice maj. actuel	Indice maj. au 1 juillet
1	361	361	1	361	368
2	361	362	2	361	369
3	361	363	3	361	370
4	361	364	4	363	371
5	361	365	5	369	372
6	361	366	6	381	381
7	361	367	7	396	396
8	361	368	8	415	415
9	363	371	9	431	431
10	372	372	10	441	441
11	382	382	11	457	457

Info CGT : Pour les grilles C2, C3, d'agent de maîtrise et d'agent de maîtrise principal, aucune communication officielle n'a encore été faite. Toutefois, il est déjà perceptible que le principe de revalorisation sera le même : une amélioration pour les premiers échelons, mais aucune avancée significative pour les fins de grille.

Reprise pour la fonction publique d'un levier de soutien au pouvoir d'achat pratiqué dans le secteur privé.

Dans une logique d'équité et d'efficacité, au bénéfice des agents les plus impactés par l'inflation, le gouvernement propose :

Une prime dégressive de 800 à 300€ brut pour les agents percevant une rémunération mensuelle brute jusqu'à 3250 €. Obligatoire dans la Fonction publique d'État et Hospitalière, **cette mesure est à discrétion pour la Fonction publique territoriale.**

La CGT a interpellé par courrier le Président, Jean-Claude LEBLOIS, afin qu'il accorde aux agents cette prime dite de pouvoir d'achat, agents qui ne sauraient comprendre que cela ne soit pas suivi d'effet.

**PRENEZ CONNAISSANCE DU
COURRIER EN SCANNAT
LE QR CODE**



Également consultable sur notre blog
cgt-cd87

4 mesures complémentaires en soutien du pouvoir d'achat pour faciliter le quotidien :

- **reconduction la garantie individuelle de pouvoir d'achat pour 2023 (GIPA).** C'est un mécanisme de compensation automatique versée pour tous les agents dont le traitement indiciaire brut aurait évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation, en cumul sur une période de 4 ans (La CGT met à votre disposition un calculateur sur son blog) ;
- **revalorisation de 10% du barème de monétisation des indemnités forfaitaires des jours de CET.** Dans la territoriale cette disposition n'est possible que s'il y a une délibération dans ce sens. Ce n'est pas le cas au CD87 ;

- **Les frais de mission sont revalorisés.** Face à l'augmentation des coûts, il s'agit de mieux compenser le prix des nuitées hôtelières et des repas dans le cadre des déplacements des agents dans le cadre de leurs missions ou pour des formations (au moins 10% en fonction des territoires) ;
- **La prise en charge des frais de transport est augmentée** à compter du mois de septembre 2023. elle passe de 50% à 75%. Au CD87 c'est déjà le cas.

Poursuivre avec les organisations syndicales les chantiers de la prévoyance et de l'attractivité :

- poursuivre les négociations de la prévoyance d'ici l'été pour la FPT ;
- au sujet de l'attractivité, lancement à compter de septembre 2023 de négociations et de groupes de travail sur le chantier de refonte des accès, des parcours de carrière et des rémunérations et le programme Fonction publique +, en priorisant l'égalité professionnelle, le logement et les conditions de travail.

DÉCRIPTAGE DE LA CGT.

Ce rendez-vous arrive bien tardivement... alors qu'avec les autres organisations syndicales, la CGT le réclamait depuis longtemps ! En effet, déjà insuffisants à l'époque, les 3,5 % du 1er juillet 2022 sont aujourd'hui complètement dépassés par la poursuite d'une inflation soutenue.

Pour la CGT il ne peut y avoir de bonnes pensions sans de bons salaires. De ce point de vue, les pertes de pouvoir d'achat atteignent des niveaux inédits, les déroulements de carrière sont insuffisants si les agents souhaitent pouvoir bénéficier d'une retraite acceptable.

Les fonctionnaires territoriaux, moins bien lotis ? La CGT affirme que *"les fonctionnaires refusent totalement cette différenciation qu'il pourrait y avoir entre les trois versants de la fonction publique"*. Elle pointe le fait que *"les salaires dans la fonction publique territoriale sont, en moyenne, beaucoup moins élevés que dans la fonction publique de l'État et dans la fonction publique hospitalière"*. Elle estime qu'avec les annonces du gouvernement, *"la fonction publique territoriale reste le parent pauvre de la fonction publique. Le près de 2 millions de fonctionnaires territoriaux apprécieront cette prise en compte de leur valeur"*.

Au lieu de supprimer des taxes ou de supprimer des impôts, le gouvernement doit mettre en œuvre une réforme fiscale acceptable par tous pour avoir des services publics, qu'il soit des services publics de l'État, hospitalière ou des services publics de proximité, des territoriaux."

Face aux inquiétudes des collectivités qui devront mettre en œuvre ces augmentations, la secrétaire générale de la FDSP réclame que *"les collectivités puissent avoir une dotation globale de fonctionnement qui leur permette de rémunérer correctement leurs agents. C'est aussi de la responsabilité du gouvernement"*.

En somme, cette revalorisation apparaît comme un geste partiel du gouvernement. Elle priorise les agents en début de carrière mais néglige ceux en milieu et fin de carrière. Une véritable valorisation salariale dans la fonction publique doit être inclusive et équitable, offrant des perspectives d'évolution à tous les agents, quel que soit leur échelon.

De plus, le Gouvernement entretient la différenciation entre les 3 versants de la Fonction publique.

À la CGT nous continuons à nous battre pour que le gouvernement en prenne conscience et agisse en conséquence.

CONSIDÉRANT QUE LA COPIE DU MINISTRE DOIT ÊTRE REVUE, LA CGT, AVEC L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES, A QUITTÉ LA SÉANCE.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom : Prénom.....
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Age : Fonction :
 Service :

Bulletin à renvoyer À : Syndicat CGT du Conseil départemental de la Haute-Vienne
 11 rue François Chénieux CS 83122
 87031 LIMOGES Cedex 1

Secrétariat : 05 44 00 11 95 – port : 06 18 08 13 93 Blog : cgt-cd87 E-mail : cgt@haute-vienne.fr

Une adhésion représente un coût mensuel d'environ 5 euros après déduction fiscale, c'est peu de chose à coté de ce que l'on veut nous enlever !!